

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 057-215707126-20240328-CCASDEL2404004-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

CCAS DE VIC-SUR-SEILLE

## Nombre de membres :

Afférents au conseil d'administration : 13

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 18/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à 17h00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence par délégation de Monsieur CLASQUIN Philippe, Conseiller Municipal en charge du CCAS.

Etaient présents : - M. CLASQUIN Philippe – Mme DAMAS Dominique - Mme. GODOT Viviane - Mme. HANRIOT Patricia - Mme. LEROY Christiane - Mme. LUCHS Amandine – M. URBAIN Xavier.

Absents excusés : Mme. BENEDIC Isabelle - M. END Jérôme - M. ROESS Emilien - Mme. SAINT-POL Pascale - Mme. SCHELLENBERG Sylvie.

Absents non excusés : Monsieur LABAT Jean-Yves.

## Procurations :

- Mme. BENEDIC Isabelle a donné procuration à Mme. LUCHS Amandine, Membre du CCAS.
- M. END Jérôme a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe, Membre du CCAS.

Secrétaire de séance : Mme. LUCHS Amandine

\*\*\*\*\*

N° : CCASDEL2404004

Objet : **Décision d'attribution de l'Aide exceptionnelle Sociale Communale**

**Rapporteur** : Madame Amandine LUCHS, Conseillère Municipale, membre du CCAS.

**Vu** la délibération n°CCASDEL2303 du 07/04/2021 portant adoption du nouveau règlement d'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle,

**Vu** la délibération n° CCASDEL2304005 du 15/03/2023 portant adoption d'un complément d'informations au règlement pour l'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle,

**Vu** la liste des bénéficiaires annexée pour l'attribution de l'aide sociale communale,

Madame Amandine LUCHS informe l'assemblée des éléments suivants :

- 26 dossiers de demandes d'aide,
- 2 refus pour au dépassement du barème,
- 2 classements sans suite pour défaut de complétude de dossier.

Il est donc proposé une liste de 22 personnes par Monsieur le Président, et après avoir pris connaissance du document, les membres décident d'allouer l'aide proposée.

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** les montants d'aides sociales communales pour l'année 2024, selon le tableau joint à la présente.
- **PRECISENT** que les crédits nécessaires au versement de l'aide sociale communale ont été ouverts au BP 2024.

POUR : 9

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

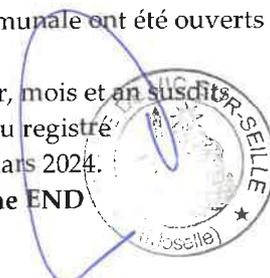
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 mars 2024.

Le Président : Jérôme END



Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le



ID : 057-215707126-20240328-CCASDEL2404004-DE